

## Infos Nationales :

Salaires

Signez la pétition !

Page 2

## Elections professionnelles :

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre

Votez pour les candidat-es de la FSU et du SNUipp

Pages 4 à 12



N°721  
Octobre 2022  
ISSN 07638086

# INFO Hebdo



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

**ENGAGÉ-ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES**

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,  
**▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀**

**RESPECT!!!**  
Du respect pour l'école publique

**NOS SALAIRES**

**-20%**

**EN 20 ANS**

**LE RATTRAPAGE EST INDISPENSABLE !**

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

**STOP !**

**AUX DÉGRADATIONS**

**NOS MÉTIERS**

**VALORISÉS**

**RECONNUS ET RESPECTÉS**

**CRÉER DES EMPLOIS**

**PARTOUT !**

**ÉCOLES, SERVICES, ÉTABLISSEMENTS**

## Salaires : peser pour être entendu-es

Annoncées juste après la nomination du ministre, les discussions sur les salaires ont commencé après une journée de mobilisation plutôt suivie dans les écoles. Et rien n'est encore acquis.

### Plusieurs axes de travail

Suite aux annonces gouvernementales précédentes, deux axes principaux sont retenus. Le premier serait une augmentation "sans conditions" qui toucherait l'ensemble des collègues, de façon disparate selon le moment de la carrière. Les augmentations directes de rémunérations concerneraient principalement la première moitié de carrière, jusqu'à 20/25 ans d'ancienneté. Pour les personnes en fin de carrière, le ministère a proposé d'agir sur les changements de grade en augmentant le ratio d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, qui permettent de continuer à accéder à des indices supérieurs.

Un autre axe d'augmentation salariale se situe dans l'exercice de nouvelles missions, le « pacte ». Le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler le temps de travail enseignant déjà conséquent, 44h selon la DEPP et la non reconnaissance de tâches déjà effectuées. Il a par ailleurs pointé

l'aspect discriminant du point de vue Femme/Homme que pouvait revêtir ce type de choix, les femmes ayant moins la possibilité d'accepter des charges supplémentaires.

Enfin, et c'est une victoire syndicale, le ministre a affirmé que l'ensemble des personnels exerçant en REP/REP+ (AESH, CPC, Psy EN...) bénéficierait de la prime afférente.



**+300€**

**tout de suite** pour tout le monde et sans contrepartie

### Signez la pétition !

Les concertations sur les salaires avec le ministère sont en cours : **mobilisons-nous maintenant** pour peser dans les négociations !

**Le 16 novembre**, nous remettons cette pétition au ministre Pap Ndiaye.

Le 16 novembre, défendons ensemble les professeurs et tous les personnels des écoles face à l'urgence des salaires !

**Déjà 40 000 signataires.**  
Et vous ?



je-signe.snuipp.fr

### Des annonces qui ne répondent pas à l'urgence

Elles font suite aux nombreuses mobilisations des personnels pour exiger le respect dû à leur travail, dont la dernière en date fut le 18 octobre. C'est aussi le résultat du travail syndical de fond auprès de la presse et du grand public pour mettre en avant l'insuffisance des rémunérations des personnels de l'Éducation Nationale. Néanmoins, ces annonces ne répondent pas à l'urgence salariale et plusieurs points doivent être éclaircis.

Alors que le déclassé salarial est réel pour tous les personnels, les perspectives d'évolution salariales sont variables selon l'ancienneté voire inexistantes pour les fins de carrière. **Cela ne correspond pas du tout à la revendication de 300 euros pour toutes et tous portée par le SNUipp-FSU.**

## Rentrée 2023 : coup de rabet sur les postes

Les opérations de carte scolaire dans le premier degré viennent de s'achever avec des mobilisations qui se sont poursuivies bien après la rentrée pour dénoncer les choix de fermer des classes. Au même moment, le projet de budget entérine la suppression de 1 117 postes dans le primaire pour la rentrée 2023 alors que la baisse démographique aurait pu être l'occasion de conserver les postes pour avoir de meilleures conditions d'enseignement et donc d'apprentissage. C'est dire si l'engagement du président de la République à faire de l'éducation la priorité du quinquennat a déjà du plomb dans l'aile !

Cette décision, qui fait suite à une dotation nulle cette année, nie la réalité dans les écoles. Elle tourne le dos aux enjeux et aux besoins réels du service public d'éducation pour réduire les inégalités scolaires et garantir de meilleures conditions de scolarisation aux élèves et de travail pour les personnels.

Près de 88 000 classes ont toujours des effectifs supérieurs à 25, voire à 30 élèves par classe. Pour autant, aucune marge de manœuvre ne pourra être dégagée pour ouvrir des classes là où les besoins sont les plus criants.

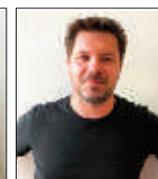
Faute de recrutements en nombre suffisant, les moyens de remplacement ont déjà été largement mobilisés sur des postes à l'année pour pallier le manque de personnel enseignant. Les difficultés vont donc se poursuivre et s'amplifier. Le SNUipp-FSU lance une enquête dans les écoles pour rendre compte et tirer la sonnette d'alarme sur les non remplacements.



Enfin, alors que les élèves les plus en difficulté devraient être accompagnés tout au long de leur scolarité, les RASED et l'ensemble de l'enseignement spécialisé seront une nouvelle fois délaissés.

Le premier budget du nouveau ministre de l'Éducation nationale donne la mesure : celle du renoncement à engager les investissements dont l'École a besoin. Il place la France à la traîne dans les comparaisons internationales.

Pour le SNUipp-FSU, l'école doit bénéficier d'un plan d'urgence avec un engagement budgétaire pluriannuel lui garantissant les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. C'est dans ce sens qu'il interpellera les parlementaires à tous les niveaux et qu'il continuera de mobiliser dans les écoles. La rentrée 2023 nécessite d'autres perspectives !



**Le secrétariat du  
SNUipp-FSU 13 :**  
**Virginie AKLIOUAT**  
**(secrétaire générale)**  
**Céline PECCINI,**  
**Sébastien FOURNIER**  
**(secrétaires adjoint-es)**

## Sommaire

### Page 2 : Infos nationales

- Salaires : peser pour être entendu.es
- Rentrée 2023 : coup de rabot sur les postes

### Page 3 : Edito

### Page 4 : Les instances

- Pourquoi voter ?
- Qui sont le SNUipp et la FSU ?
- Quelles sont les instances ?
- Pour quelles instances voter ?
- Pourquoi choisir les élu.es SNUipp-FSU ?

### Pages 5 : Les CAP

- La CAPD
- La CAPA 2<sup>nd</sup> degré

### Pages 6 et 7 : Quelques mandats du SNUipp-FSU

### Page 8 : Le CSA Académique

### Page 9 : La Formation spéciale Santé-Sécurité et Conditions de Travail

### Page 10 : La représentation des AESH

### Page 11 : Bulletin d'adhésion

### Page 12 : Comment voter ?

## Edito

### A vos marques, prêt-es, VOTEZ !

C'est un rendez-vous déterminant qui attend les personnels de l'éducation du 1<sup>er</sup> au 8 décembre. Comme tous les 4 ans, vous êtes appelé-es à élire vos représentant-es à l'occasion des élections professionnelles. Rendez-vous déterminant car il dessine pour la prochaine mandature quel sera le rapport de force face au ministère, et le projet pour l'Ecole qui sera porté par la profession.

Ces 4 dernières années, le SNUipp-FSU est la seule organisation élue en CAPD à avoir été de tous les combats. En première ligne dans le mouvement contre la réforme des retraites de 2019-2020 et obtenant son abandon il est moteur du mouvement social en cours sur les salaires pour obtenir le rattrapage qui nous est dû : 300 € nets tout de suite et l'indexation des salaires sur les prix ! Voter pour le SNUipp et la FSU, organisations majoritaires dans la profession, c'est donner à notre syndicalisme la force nécessaire pour être entendu et à nos revendications une possibilité d'être satisfaites !

C'est grâce au SNUipp-FSU que des décharges de direction supplémentaires pour les écoles ont été attribuées. C'est encore grâce au SNUipp-FSU que la totalité de la liste complémentaire du CRPE a été recrutée ces deux dernières années. Dernières victoires en date : le report des évaluations d'écoles afin d'obtenir leur abandon, la fin du paiement injuste de la CVEC pour les stagiaires, la

prime REP+ pour les AESH.

Mais d'autres batailles restent à mener pour obtenir la baisse des effectifs dans nos classes et des moyens de remplacement, la suppression des PIAL, le respect des notifications MDPH, l'ouverture de postes en établissements médicaux-sociaux et un véritable statut pour les AESH, le retour d'une formation initiale de qualité, d'une formation continue choisie en lieu et place des constellations imposées. Cesser d'imposer des évaluations nationales normatives. Reformuler des RASED complets et ouvrir les postes UPE2A manquants. Bref, donner des moyens à tous sans mettre en concurrence les écoles et les enseignants, sans renoncer aux règles équitables du mouvement, sans donner des pouvoirs de recrutement à la direction d'école, comme l'installe l'expérimentation marseillaise.

Car lutter et dire non ne suffit pas. Pour obtenir des avancées, il faut être force de propositions et rassembler la profession. Et c'est bien cela l'identité du SNUipp et de la FSU ! Unitaires et combattifs ! Porter un projet ambitieux pour l'Ecole, ses personnels et ses élèves ! Celui d'une école émancipatrice, qui forme des citoyen-nes éclairé-es, qui donne les moyens nécessaires pour la réussite de tous élèves et de bonnes conditions de travail à ses personnels.

Pour la défense de vos droits au quotidien, pour un projet ambitieux pour l'Ecole et ses personnels :

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre :**  
**Votez FSU et SNUipp !**

# Élections professionnelles 2022

## Pourquoi voter ?

Les élections professionnelles, qui se tiennent tous les 4 ans, vous permettent d'élire vos représentant-es, et par ce biais, de montrer quel projet pour l'école vous voulez défendre !

Alors que le ministère complexifie la procédure de vote, pour minorer la participation et donc la représentativité des élu-es, un vote massif donnerait au contraire du poids à vos représentant-es, et créerait un rapport de force conséquent ! **Alors pour défendre l'Ecole et le service public d'Education, fortement attaqué ces 5 dernières années : VOTEZ !**

## Qui sont le SNUipp et la FSU ?

Le SNUipp est le premier syndicat dans le 1<sup>er</sup> degré au niveau national et dans près de 80 départements, dont les Bouches-du-Rhône. Il défend et syndique les personnels des écoles : enseignants, psychologues et AESH. Il porte un projet ambitieux pour l'école, attaché à la réussite de tous et toutes les élèves et créant de bonnes conditions de travail pour les personnels. Le SNUipp appartient à la FSU, première fédération de l'Education Nationale et deuxième de la Fonction Publique d'Etat. Elle défend un projet de société, dit de transformation sociale, basé sur la défense des services publics, de leurs personnels, et fondé sur une juste répartition des richesses.

## Quelles sont les instances ?

Par vote électronique, vous allez désigner vos représentant-es. Ils et elles porteront votre parole dans les différentes instances :

- Les Comités Sociaux de l'Administration : ministériel (CSA-M), académique (CSA-A), qui traitent de la dotation de postes, du plan de formation et de la carte scolaire, mais aussi des lignes directrices de gestion qui déterminent les règles du mouvement et des promotions.
- La commission paritaire départementale (CAPD pour les PE) ou académique (CAPA pour les PSY EN) pour tout ce qui concerne les recours pour les temps partiels, les promotions, les formations
- Les CCP pour tout ce qui touche aux droits des personnels non titulaires.

**Plus ces instances auront de voix, plus elles pourront jouer leur rôle de contre-pouvoir !**

## Pour quelles instances voter ?

Je vote pour	CSA-A	CSA-M	CAPD	CAPA 2 <sup>nd</sup> degré	CCSA	CCP AESH- AED	CCP Contractuel-les enseignant-es
Je vote	FSU	FSU	SNUipp	FSU	SNUipp	FSU	FSU
PE ou instit titulaire							
PE ou psy de l'EN stagiaire							
Psy de l'EN intégré-e							
Psy de l'EN détaché-e							
Direction école appli							
AESH							
PE ou Psy de l'EN contractuel-le							

## Pourquoi choisir les élu-es SNUipp-FSU ?

Les représentant-es des personnels élus du SNUipp et de la FSU s'engagent au quotidien pour défendre les droits des personnels, améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant-es, AESH et psy EN.

À tout moment de votre carrière, les délégué-es du personnel sont à vos côtés pour vous donner des informations fiables, vous écouter, vous accompagner. Ils et elles défendent vos droits et ceux de l'école auprès de l'administration et du

ministère dans un souci d'équité et de transparence en s'opposant à l'arbitraire.

Vos élu-es portent notre projet de transformation de l'école dont quelques axes sont déclinés pages 6 et 7 : diminution des effectifs, renforcement du pouvoir d'agir enseignant, meilleure médecine de prévention, révision du temps de travail, salaires revalorisés, soutien aux équipes pour assurer la réussite de toutes et tous...

# CAPD : ses missions, le travail des élu-es, les candidat-es

**F**ormation, temps partiels, permutations, mais surtout promotions et mouvement : en CAPD, les élu-es du SNUipp sont sur tous les fronts.

Depuis 2019 et la loi de transformation de la Fonction Publique, bien que les CAPD ne soient plus réunies que pour les recours individuels, nous continuons à défendre les règles collectives, qui permettent l'équité de traitement de tou-tes les enseignant-es. Inciter un maximum de collègues à faire un recours, c'est faire vivre le collectif et s'assurer aussi que chaque situation soit étudiée et défendue.

Chaque année, ce sont plusieurs centaines de collègues qui confient leur dossier au SNUipp car ils et elles reconnaissent son expertise et le sérieux du suivi de leur situation. Ce sont aussi plusieurs milliers d'appels et de mail par an, et plus de 500 participant-es à nos RIS spéciales mouvement.

Renforcer la position majoritaire du SNUipp et de la FSU, c'est contribuer au rapport de force nécessaire pour obtenir l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et le retour de la transparence et l'équité de traitement de l'ensemble des collègues !



## Qui vote ?

## Les Professeur-es des Ecoles, les Instituteur-s-trices et les PsyEN détaché-es

### CAPA 2<sup>nd</sup> degré

**D**epuis la constitution du corps des psychologues de l'Éducation Nationale en 2017, la gestion de l'ensemble des psy EN EDO comme EDA, détaché-es ou intégré-es dans le corps, a été confiée au second degré et relève désormais d'instances académiques, tandis que la gestion des postes de psy EN RASED demeure de la responsabilité des DSDEN, ce qui complexifie grandement notre tâche d'élu-es du personnel. Par ailleurs, les collègues ayant choisi le détachement sont resté-es également PE et bénéficient de la « double carrière », qui implique un avancement soit par le corps des PE soit par le corps des psy EN, à surveiller simultanément (un seul avancement mais une double possibilité).

Au sein de la CAPA des psy EN d'Aix-Marseille, nous avons siégé, avec une large majorité (3 élu-es sur 4) lors des 2 scrutins, au titre du SNUipp-FSU et du SNES-FSU. Nous avons défendu fermement l'ensemble de la profession,

aussi bien au niveau des RASED dépourvus de psy EN que des CIO grandement malmenés, nous avons accompagné des recours lors de chaque instance et obtenu des avancées pour plusieurs collègues, empêché que des sanctions soient prises au moment où l'obligation vaccinale a été décrétée, demandé systématiquement à l'administration de justifier ses prises de décisions, veillé au respect des barèmes et priorités lors des opérations de mutations... Les élu-es FSU seul-es ont fait le lien avec les CAPD des PE et dénoncé l'oubli de prise en compte de l'ensemble des détaché-es lors de l'avancement à la classe exceptionnelle 2021 (8 avancements supplémentaires obtenus !).

Depuis 2019 et la loi de transformation de la Fonction Publique, les CAPA ne sont plus réunies que pour les recours individuels, pour lesquels nous continuons à défendre des règles collectives, qui permettent une équité de traitement.

Avec la volonté ministérielle de gérer au maximum sans les délégué-es du personnel, la CAPA des psy EN disparaît au profit d'une CAPA regroupant l'ensemble des personnels du 2<sup>nd</sup> degré. Les psy EN ainsi que la spécificité 1<sup>er</sup> degré y seront représenté-es par la candidature de Fanny Tighilet, déjà élue depuis 2017 au titre de la FSU.

Voter, c'est dire à l'administration qu'élire des délégué-es du personnel est important. Renforcer la position majoritaire de la FSU, c'est contribuer au rapport de force nécessaire pour obtenir l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et le retour de la transparence et l'équité de traitement de tous les collègues.

**Si vous êtes détaché-es, pensez à voter également pour la CAPD PE, Fabienne Baroni Rochat, PE détachée dans le corps des psyEN, élue depuis 2017 à la CAPA psy EN, y est candidate pour le SNUipp-FSU.**

## Pour des salaires à la hauteur :

Depuis 2010, l'inflation cumulée devrait atteindre 22% en fin d'année. À cela s'ajoute la hausse des cotisations retraites de 3,25%. Les revalorisations de point d'indice ne représentent quant à elles que 5,2%. C'est donc, en moyenne, **plus de 20% de pouvoir d'achat que les enseignant-es ont perdu depuis cette date.**



Le SNUipp et la FSU ont pesé pour que s'ouvrent des négociations salariales, en mettant ce sujet central au cœur du débat public.

Pour autant, les discussions en cours sont encore loin des revendications du SNUipp et de la profession. En effet, les augmentations directes de rémunérations concerneraient principalement la première moitié de carrière, jusqu'à 20/25 ans d'ancienneté. Pour les personnes en fin de carrière, le Ministère a proposé d'augmenter le ratio de la hors-classe et de la classe exceptionnelle.

L'autre axe d'augmentation salariale se situe dans l'exercice de nouvelles missions, le « pacte » ce qui pour le SNUipp-FSU est hors de question.

Le SNUipp-FSU continuera à porter les revendications des personnels et saura, si nécessaire, se faire à nouveau entendre par la mobilisation. La première étape, **c'est 300 € nets pour tout-es**, dont la pétition a recueilli près de 40 000 signatures !

## Débuts de carrière :

Le SNUipp-FSU porte un projet de formation initiale longue qui permette de développer la polyvalence du métier et une posture professionnelle solide, en lien avec les travaux de la recherche.

### Pré-recrutements :

Le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements massifs, sans contrepartie de travail, ouvrant le droit à la retraite, contingentés pour répondre aux besoins de chaque académie et donnant la garantie d'une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours.

### Concours et formation initiale

Le SNUipp-FSU revendique :  
- un concours en fin de L3,

- deux années pleines de formation universitaire et professionnelle, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master.  
- une entrée accompagnée et progressive dans le métier (année de T1 à mi-temps en responsabilité, formation continuée en T2).

Le SNUipp-FSU intervient quotidiennement pour améliorer les conditions de travail des stagiaires. Il a obtenu cette année la fin du paiement injuste de la CVEC qu'ils devaient régler à l'INSPE et le recrutement de la totalité de la liste complémentaire.



## AESH : la fin de la précarité, il y a urgence !

92% des AESH sont des femmes qui subissent la précarité avec de très bas salaires et des contrats à temps incomplets. Elles ont souvent des affectations sur plusieurs établissements, de nombreux-ses élèves à accompagner et peuvent changer d'affectation du jour au lendemain. Leur métier souffre d'un manque de reconnaissance de l'institution malgré un « corps » de 132 000 AESH. De ce fait, beaucoup font le choix de quitter leur métier à cause des conditions d'emploi qui leur sont imposées.

Malgré les victoires syndicales de revalorisation des grilles et d'octroi des primes REP/REP+, pour la FSU et le SNUipp, il y a urgence ! Le syndicat défend un tout autre projet pour les AESH :

- la création d'un corps de catégorie B (emploi sous statut de fonctionnaire) avec salaire équivalent (d'environ 1500 € nets à 1900 €), un temps de travail correspondant à un temps complet de 24h devant élèves + 3h de temps connexes (formations, réunions pédagogiques, relation avec les parents, temps de déplacement entre les écoles, etc.).
- L'amélioration des conditions de travail : fin des PIAL, possibilité de changement d'école et de département, création d'une brigade de remplacement, droit au temps partiel

## Prévenir les difficultés pour qu'inclusion ne rime pas avec souffrances

Le concept d'École Inclusive s'impose partout, sans les moyens nécessaires, au détriment de l'adaptation et de la prévention des difficultés. Les ministres successifs mettent en avant des chiffres bruts, pour mener leur politique sourde aux besoins des élèves, en se dédouanant d'une analyse des origines des difficultés.

Dans les écoles, les équipes gèrent souvent la pénurie : peu ou pas d'interventions des RASED, disparition totale de la spécialité « relationnelle » (ex G) et des enseignant-es PARE, manque de places en SEGPA et ULIS, listes d'attente dans les ESMS (IME, ITEP...) enseignant-es référent-es surchargés par les dossiers,

apparition de dispositifs (EMAS, pHARe, cellule pour la scolarisation des enfants intellectuellement précoces...)... Conséquences : des élèves délaissés-es avec leurs difficultés, des situations qui dégènèrent, des AESH mutualisés-es et psy EN dessaisés-es de leurs gestes professionnels. Cela au nom d'une école qui se dit inclusive !

Le SNUipp-FSU 13 se bat pour reconstituer des RASED complets, retrouver des collectifs de travail et de lutte, réduire les effectifs, respecter les seuils en ULIS, ouvrir des places en ESMS, offrir aux AESH un statut. C'est dans ce cadre qu'il défend l'idée de l'inclusion.



## Carte scolaire :

Le CTSD est l'instance de carte scolaire, où sont prises les décisions sur les postes. La connaissance fine du terrain permet aux élu-es d'obtenir des ouvertures de classe là où l'administration ne comptait pas en faire, et d'éviter des fermetures injustifiées. Chaque année, ce sont 70% des écoles du 13 qui nous font remonter leurs effectifs pour que le SNUipp intervienne.

Le SNUipp-FSU revendique une baisse des effectifs dans toutes les classes, particulièrement en maternelle et des effectifs ne dépassant pas 22 par classe, 18 en éducation prioritaire, en classes multi-niveaux et en rural, 15 en TPS et PS.

Il revendique aussi des RASED complets partout et des secteurs d'intervention adaptés (800 élèves) en fonction de la zone géographique, pour répondre aux besoins de toutes les écoles. Il chiffre ces besoins à au moins 90 700 postes (13 700 pour baisser les effectifs des classes, 3 200 pour le remplacement, 46 000 pour le PDMQDC, 9 000 pour la formation, 6 800 pour les RASED, 12 000 pour la direction d'école...).



## Reprenre la main sur nos métiers

**E**xiger de remplir des tableaux, de donner des chiffres sans cesse, imposer des méthodes d'apprentissage, détruire les collectifs de travail. Empêcher ainsi les enseignant-es de penser et de concevoir véritablement leur métier n'est pas sans conséquence. Ils et elles sont de plus en plus cantonné-es à un rôle d'exécutant-es. Ce qui génère de la souffrance au travail.

Pour le SNUipp- FSU, reprendre la main sur nos métiers est essentiel. Décrypter cette politique éducative en est un élément fondamental. La pédagogie doit être au centre des préoccupations et l'émancipation au centre des pratiques pédagogiques. Pour défendre ce rôle d'enseignant-es concepteurs-trices des apprentissages, le SNUipp- FSU mène des actions de terrain : organisation de stages syndicaux, d'universités de printemps, de webinaires, de collectifs de travail, de newsletters bimensuelles sur la pédagogie coopérative, de rencontres avec les collègues.

« Enseigner, c'est résister ! » titrait le livre de Postman dans les années 70. Alors, à vos côtés et pour notre métier, le SNUipp- FSU ne cessera de résister !



## CHSCT : La défense du droit à travailler en santé

**A**lors que le métier devient de plus en plus pénible, que les tensions se multiplient, que la gestion de l'épidémie a ajouté une pression et un travail parfois inutile, les élu-es au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail, CHSCT, ont toujours été présent-es à vos côtés. Ils et elles sont intervenu-es pour alerter l'administration sur des problématiques diverses : situations de crise, besoins de travaux, suivis de dossier d'accident de travail ou encore problèmes d'amiante. A ce titre, le SNUipp-FSU 13 est membre de l'association AVALE 13 qui défend les enseignant-es victimes de l'amiante.



En séance, face à l'administration, il a défendu toutes les situations signalées par les Fiches Santé Sécurité ou de Danger Grave et Imminent, et obtenu des visites d'établissements afin de montrer à l'administration, sur site, les difficultés liées aux conditions de travail actuelles et proposé des solutions. Le SNUipp-FSU 13 a aussi organisé de nombreux stages pour informer les personnels de leurs droits.

## Retraites :

**L**e projet de réforme des retraites de 2019-2020 a été contesté dans la rue par une mobilisation d'ampleur, notamment des personnels, actif-ves et retraité-es, du 1<sup>er</sup> degré. Cette contestation a permis le report puis son abandon. Le SNUipp-FSU a su populariser ses effets néfastes pour les pensions des personnels, qui auraient perdu plus de 1000 € par mois de retraite !

Il n'y a aujourd'hui aucune nécessité économique de modifier les paramètres actuels. Le report de l'âge de départ n'a aucun fondement économique mais découle de positions idéologiques, comme l'indiquent les conclusions du COR. Le SNUipp et la FSU seront à nouveau prêts à se mobiliser face au nouveau projet de réforme à l'œuvre.

Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement au système par répartition, au principe de la pension comme salaire continué. Il revendique le droit à la retraite dès 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % du dernier revenu d'activité pour une carrière complète avec une indexation des pensions sur les salaires, sur la base d'une durée de cotisation de 37,5 années prenant en compte les années d'étude, ainsi que le départ à la date anniversaire et non plus à la fin de l'année scolaire.



## Améliorer les conditions de travail des directeurs-trices et le fonctionnement de l'école

**L**e SNUipp-FSU milite activement pour une reconnaissance de la fonction spécifique de la direction et pour un allègement des tâches administratives devenues prédominantes. C'est pourquoi il lutte contre la loi Rilhac ajoutant de « nouvelles missions » aux directeurs-trices, imposant de les faire « participer à l'encadrement du système éducatif » et instaurant, de fait, une hiérarchie dans l'école. Grâce à la mobilisation, le SNUipp-FSU a obtenu des augmentations de décharge, des mesures de revalorisation notables et que la direction ne soit plus responsable du PPMS.

Afin de rompre l'isolement des directeurs-trices, et parce que la direction d'une école de 14 classes n'est pas la même que celle d'une de 25 classes, le SNUipp-FSU propose la création d'une décharge « d'école » supplémentaire, en fonction du nombre de classes et attribuée par le conseil des maîtres. Elle permettrait, par exemple, d'abonder la décharge de direction comme de choisir de travailler à deux.



## Des moyens pour tou-tes sans contrepartie

**C**es deux dernières années, plusieurs dispositifs porteurs d'une même logique ont vu le jour.

Dans les CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement) comme dans l'Expérimentation « Marseille en grand », les moyens ne sont pas de droit mais soumis à avis d'une autorité hiérarchique. Ils ne sont pas offerts à tous, mais restreints à une petite minorité d'écoles. « Pas question d'offrir ces moyens à tous », nous a confirmé le DASEN. Ainsi, ces dispositifs mettent en concurrence les écoles et installent une Ecole à plusieurs vitesses. Ce faisant, ils tournent le dos aux principes républicains d'une Ecole offrant à tous les élèves et sans condition les moyens de leur réussite.

De plus, L'Expérimentation Marseillaise met en concurrence les collègues pour l'affectation dans ces écoles à travers des entretiens d'embauche opaques !

A l'opposé de ces principes, le SNUipp-FSU réclame des moyens humains et matériels pour toutes les écoles sans aucune contre-partie et le maintien d'opérations de mouvement transparentes fondées sur des critères équitables.



# CSA Académique : une nouvelle instance pour remplacer le CTA

## Qui sont les élu.es de la FSU ?

Vous les connaissez : ce sont des collègues en poste qui exercent leur métier d'enseignant.es, d'administratif.ves, d'infirmier.es, CPE, PSY EN, AED ou AESH qui consacrent aussi du temps à défendre les personnels, à comprendre leurs situations, à étudier les textes réglementaires et à peser pour les faire évoluer. Vous les rencontrez dans les permanences, les stages, les réunions syndicales et bien sûr dans les manifestations.

## Que font-ils ?

Représentant toutes les catégories de personnels, ils et elles sont au contact des réalités du terrain, font entendre votre voix, agissent pour obtenir plus de transparence dans la gestion, l'évaluation, les carrières, les mutations... exigent les moyens nécessaires pour les établissements et les services.

**Voter pour la FSU, c'est s'assurer d'un suivi individuel sans égal, d'une défense collective de nos métiers intransigeante, et de revendications ambitieuses pour nos élèves et pour le service public d'éducation.**



**L**e travail des élu.es FSU des personnels qui nous représentent devant l'administration est utile, pertinent et puissant, et c'est bien pour cela que notre employeur cherche à le minorer.

Au cours du mandat qui s'achève, les élu.es de la FSU ont pleinement utilisé les compétences des instances, en s'appuyant sur les mobilisations auxquelles vous avez contribué, pour défendre les métiers, les moyens et l'implantation territoriale du service public, pour populariser les revendications salariales et la critique du management, pour exiger la requalification des emplois, l'amélioration de la formation initiale et continue ou encore l'égalité effective entre les femmes et les hommes dans l'accès aux primes, aux indemnités ou aux postes valorisés.

En 2019, la Loi de Transformation de la Fonction Publique est revenue sur des acquis essentiels des lois Le Pors de 1983, version moderne et démocratique du statut de la Fonction Publique. Elle a généralisé l'embauche de contractuel.les à la place de fonctionnaires protégés par leur statut, dessaisi les instances paritaires dans lesquelles les élu.es des personnels défendent les règles de gestion collective et exercent un droit de contrôle des actes de gestion (nominations, promotions...), développé les affectations temporaires sur des « emplois fonctionnels » dans la haute fonction publique au détriment de l'indépendance de l'administration à l'égard du politique.

En votant pour les listes présentées par la FSU et ses syndicats, nous mettrons en échec cette tentative de museler la démocratie sociale, en donnant force et légitimité aux élu.es qui porteront la voix de l'ensemble des personnels engagés au quotidien pour un système éducatif au service de la réussite de tous les élèves..

## Les candidat-es FSU du 1<sup>er</sup> degré dans cette instance



De gauche à droite et de haut en bas :

- Virginie AKLIQUAT (13)
- Ariane SEDES (04)
- Nicolas FLAVIER (84)
- Floriane IMBERT (05)
- Bénédicte ZANCA (13)
- Aurore LABANI (84)



## Santé et sécurité au travail : la formation spéciale remplace le CHS-CT

Première fédération syndicale de l'Education nationale, la FSU revendique, mobilise, négocie, défend tout ce qui concourt à améliorer la situation des personnels, titulaires et contractuels, et la qualité du service public d'éducation. Pour la FSU, défendre les droits d'un.e collègue, c'est défendre toute une profession, et défendre nos professions, c'est défendre le service public d'éducation !

### Du CHSCT académique...

La FSU a largement contribué au développement de cette instance dont le fonctionnement, les prérogatives, les sujets de travail ne se retrouvent nulle part ailleurs. C'est sous l'impulsion de la FSU, que le CHSCT Académique a mené des chantiers d'ampleur : entrée dans le métier des enseignant.es, conditions de travail des adjoints-gestionnaires, des CPE et des PsyEN, enquête sur les équipements sportifs... Sans oublier le rôle majeur qu'a pu jouer le CHSCT dans la période COVID. Les élu.es ont conduit un travail acharné pour informer et défendre les personnels dans un contexte difficile : variations du protocole sanitaire dans la précipitation, injonctions contradictoires, absence d'anticipation, manque de transparence sur le nombre de contaminations... Ils et elles ont été pleinement mobilisé.es pour obtenir des mesures afin de protéger les personnels du risque épidémique, alerter des conséquences sur la santé d'une organisation du travail bouleversée, œuvrer pour que les droits des personnels, en matière de santé au travail, soient garantis et renforcés.

### ... à la Formation Spéciale Santé Sécurité et Conditions de Travail

La FSU s'est battue pour que les prérogatives des CHSCT soient maintenues dans les Formations spécialisées. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les conséquences du contrôle continu au lycée, les conséquences d'une politique de l'Ecole inclusive sans moyens, sont à notre agenda pour la nouvelle Formation Spécialisée. Elle restera pleinement mobilisée pour que ces nouvelles instances jouent pleinement leur rôle : défendre la santé des personnels et les conditions de travail de tout.es est une priorité !

### Dans les instances spéciales des services académiques et régionaux et dans les FS-SSCT

Dans ces instances nos élu.es représenteront les personnels exerçant au rectorat ou dans les DSDEN, quel que soit leur métier.

Forts de leur expérience acquise dans les CTA et les CHSCT spéciaux, ils et elles siégeront également au CSA et à la FS-SSCT de région académique, en charge notamment des services régionaux dont les missions récemment intégrées liées à la jeunesse et aux sports.

### Engagé.es au quotidien pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Face au retard pris par l'éducation nationale dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité professionnelle, la FSU a pesé de tout son poids pour obtenir enfin sa traduction dans l'académie. Une représentante de la FSU a été élue référente Violences sexistes et sexuelles pour l'académie. Mais tout reste à faire, en matière de prévention et de traitement des situations ainsi que de moyens attribués pour ce travail.

Au-delà, l'enjeu de l'égalité est au coeur de nos revendications en matière de salaires, de déroulement de carrière et de retraites !

**POUR GAGNER**

**L'ÉGALITÉ**

**FEMMES  
HOMMES**

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

**▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀**  
avec les syndicats de la FSU



## La représentation des AESH

Communs à tous-tes les agent-es de la Fonction publique, qu'ils et elles soient sous contrat ou fonctionnaires, les droits collectifs sont garantis et ne s'usent que si on ne s'en sert pas. La FSU est là pour veiller à ce qu'ils ne soient pas attaqués, les faire respecter et se bat au quotidien pour en gagner de nouveaux.

### La commission consultative paritaire (CCP), c'est pour quoi ?

Les AESH relèvent des CCP académiques compétentes à l'égard des agent-es non titulaires exerçant des fonctions liées à la surveillance et à l'accompagnement des élèves (AESH, contractuel-es, AED, etc.). Les CCP sont obligatoirement consultées pour ce qui concerne les licenciements et les sanctions disciplinaires.

### Encore de nombreux droits à faire respecter

La FSU et le SNUipp considèrent que la transparence de toute opération doit être garantie car c'est la seule assurance que l'équité entre toutes et tous soit respectée !

C'est pourquoi ils et elles revendiquent que les CCP soient également consultées sur les recrutements, les affectations, les recours sur les évaluations individuelles, les augmentations ou baisse de quotité de travail, les changements d'école, etc...

### Qui peut voter ?

Tout-e AESH en fonction depuis le 1<sup>er</sup> novembre minimum et justifiant d'un contrat d'au moins 6 mois.

### Qui vous défend lors des CCP ?

Cinq représentant-es des personnels siègent dans les CCP aux côtés de l'administration (le/la recteur-riche ou

son/sa représentant-e). Elles et ils sont désigné-es à la suite des élections professionnelles qui se tiennent tous les 4 ans.

Vous voterez donc pour une fédération (la FSU, bien sûr) qui proposera en fonction des résultats des AESH pour vous représenter. Ces élu-es seront toujours présent-es pour vous défendre individuellement et collectivement pendant et autour des CCP. Elles porteront vos revendications et se feront le relais de vos luttes.

### Que vont porter les élu-es de la FSU lors des prochaines CCP ?

Les élu-es FSU se batront pour faire respecter vos droits lors des procédures de licenciement ou de sanctions disciplinaires.

Ils et elles continueront de profiter de cette instance pour dire haut et fort qu'AESH est un vrai métier qui mérite d'être reconnu et revalorisé.

Qu'il est indécent de ne pas renouveler certains contrats ou CDIser (notamment après des ASA, arrêt maladie ou congé parental) sous prétexte de « nécessité de service ».

Qu'il est urgent d'abandonner les PIAL et d'arrêter de changer les AESH d'écoles et d'élèves du jour au lendemain.

Qu'il est urgent de les recruter sous statut de fonctionnaire avec une rémunération de catégorie B (1500 à 1900 euros nets).

Qu'il est grand temps d'arrêter les temps partiels subits et qu'il faut que le temps plein soit la norme (24h devant élèves + 3h de temps connexes – formations, réunions pédagogiques, relation avec les parents, temps de déplacement entre les écoles, etc.)

Qu'il est grand temps d'améliorer les

conditions de travail : possibilité de changement d'écoles et de département, droit au temps partiel, création d'une brigade de remplacement, etc.

**La tâche est immense mais les élu-es FSU ne baisseront jamais les bras et continueront inlassablement de défendre un vrai métier, un vrai salaire, un vrai statut pour tou-tes les AESH !**

### Les représentantes AESH du SNUipp-FSU 13



Assiata ABDOU



Farida BRAHMI

## Je suis AESH



### J'ai 3 votes

1

#### CSA-M

Comité Social d'Administration Ministériel.  
Ses missions : moyens, textes réglementaires, LDG (mobilité et avancement), Santé Sécurité Conditions de Travail.

2

#### CSA-A

Comité Social d'Administration Académique.  
Ses missions : déclinaison académique des LDG, répartition des postes, recrutement LC, plan de formation, AESH, égalité professionnelle femmes/hommes.

3

#### CCP

Commission Consultative Paritaire.  
Ses missions : étude des recours sur l'évaluation individuelle, licenciement, Personnels en situation de handicap, questions disciplinaires.



Je vote  F.S.U.

Mes informations :

NOM : \_\_\_\_\_ NOM de jeune fille : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
 DATE de naissance : \_\_\_\_\_ SEXE : \_\_\_\_\_  
 TEL. domicile : \_\_\_\_\_ TEL. portable : \_\_\_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE PERSONNELLE : \_\_\_\_\_  
 RNE ECOLE : \_\_\_\_\_ ECOLE : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
 DATE de sortie IUFM/INSPE : \_\_\_\_\_ CORPS et GRADE : \_\_\_\_\_ ECHELON : \_\_\_\_\_  
 TEMPS PARTIEL : non / oui à % FONCTION : \_\_\_\_\_ Si Dir, NBRE de classes : \_\_\_\_\_

Part liée à mon échelon ou à ma situation :

PROFESSEUR DES ECOLES OU PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotis annuelle	73,50€	102 €	123 €	138 €	158 €	168 €	184 €	199 €	214 €	230 €	250 €
Cotis réelle 66% cotis d'impôts	25 €	35 €	42 €	47 €	57 €	60 €	63 €	68 €	73 €	78 €	85 €

PROFESSEUR DES ECOLES OU PSYCHOLOGUE HORS CLASSE

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7
Cotis annuelle	217 €	230 €	247 €	270 €	293 €	316 €	326 €
Cotis réelle 66% cotis d'impôts	74 €	78 €	84 €	92 €	99 €	107 €	111 €

PROFESSEUR DES ECOLES OU PSYCHOLOGUE CLASSE EXCEPTIONNELLE

ECHELON	1	2	3	4	chev.1	chev.2	chev.3
Cotis annuelle	265 €	282 €	306 €	331 €	357 €	377 €	399 €
Cotis réelle 66% cotis d'impôts	90 €	96 €	104 €	113 €	121 €	128 €	136 €

INSTITUTEUR

ECHELON	7	8	9	10	11
Cotis annuelle	155 €	162 €	170 €	182 €	200 €
Cotis réelle 66% cotis d'impôts	53 €	55 €	58 €	62 €	68 €

TRAITE

PENSION	pension <1200€	1200€ < pension <1499€	1500€ < pension <1999€	2000€ < pension <2499€	pension >2500€
Cotis annuelle	80 €	110 €	130 €	140 €	160 €

DISPONIBILITE, CONGE PARENTAL

Cotis annuelle	102 €
----------------	-------

CONGES FORMATION

Cotis annuelle	85% de la cotis
----------------	-----------------

TEMPS PARTIEL

Cotis annuelle	Proportionnel auTP (cotisations x taux) : 102 € min
----------------	---

NON TITULAIRES

AESH	25 €	Etudiant Contractuel M1 / M2	35 €	Contractuels	35 €	Contractuels pay EN	80 €
------	------	------------------------------	------	--------------	------	---------------------	------

PEGC : nous contacter

Part liée à mon poste :

Poste en prison, RASÉD, Psy-EN	5 €	En REP	10 €	En REP+	20 €
Direction de 1 à 4 classes, ULIS/LIPE2A/VERSA, PEMF			Direction de SEGPA ou de 5 classes et +, CPC		
10 €			20 €		

Je règle :

PAR CHEQUE     PAR VIREMENT     EN ESPECE    MA COTISATION S'ELEVE A : \_\_\_\_\_ €  
 PAR PRELEVEMENT FRACTIONNE ET JE BENEFICIE D'UNE REDUCTION DE 5% (joindre le mandat de prélèvement SEPA Core ainsi qu'un RIB) \_\_\_\_\_ €

RAPPEL : 66% de votre cotisation donnant droit à une réduction ou un crédit d'impôts sur les revenus de l'année en cours

FAIT A : \_\_\_\_\_ LE : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

**Crédit Mutuel**  
Enseignant



QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE  
Tel : 04 96 20 62 15 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr

6, Cours des Minimes - 13100 AIX-en-PROVENCE  
Tel : 04 42 99 00 68 - Courriel : 90101@creditmutuel.fr

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), 61 rue Talibout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD SA et ACM VIE SA, régies par le code des assurances.

Ref. : 90.02.006 - Janvier 2016 - Crédit photo : PlainPicture/FranceImages.

**Crédit Mutuel**  
Enseignant



# Voter dans les écoles

## Élections professionnelles 2022

### Dès aujourd'hui

- Ouverture de son portail élections à partir du mail pro, et création de son "mot de passe élections"

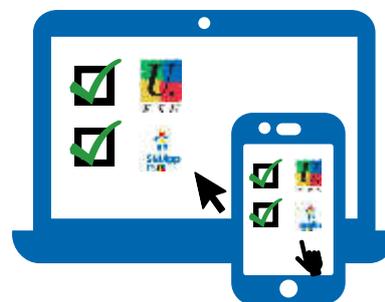


- A partir du 7 novembre : réception de la notice de vote (à l'école, établissement, PIAL de rattachement ou à domicile)  
=> contient le "code de vote"



### Du 1er au 8 décembre 17h heure de Paris

- 24h/24 depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet : se connecter à son portail élections et se munir de son "code de vote"
- Pour les écoles de 6 électeurs et plus => Mise en place d'un espace de vote du 1er au 8 décembre : un ordinateur connecté à internet dans un endroit dédié et discret



## 1, 2, 3 : je vote !

1. Mon identifiant (adresse mail pro)
2. Mon mot de passe (créé avec 12 caractères)
3. Mon code de vote (sur la notice reçue)



<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/>

### Une question, une difficulté ? CONTACTEZ-NOUS

- ☎ 09 72 66 62 13
- ✉ [snu13@snuipp.fr](mailto:snu13@snuipp.fr)
- 🌐 [elections.snuipp.fr](http://elections.snuipp.fr)

### "Mot de passe élections" perdu ?

Sur le portail élections : saisir son mail pro puis cliquer sur le lien "mot de passe oublié ?". Réception d'un nouveau lien par mail. Jusqu'au 8 décembre à 16h45

### "Code de vote" perdu ?

Se connecter sur le portail élections et suivre la procédure "demander un nouveau code de vote". Celui-ci sera envoyé par sms ou autre adresse mail. Jusqu'au 8 décembre à 16h45

**▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀**  
avec les syndicats de la FSU

**En CSA et CCP  
je vote**



**En CAP  
je vote**



Expéditeur : **INFO Hebdo**

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille  
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône  
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille  
CPPAP 0923 S07295 ISSN 07638086

Dépot légal : 30/04/2020  
Directeur de Publication : Christophe DORÉ  
N° 721 Octobre 2022

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.